

CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)
7^e réunion du Groupe de surveillance des activités de CESP
Londres, Royaume-Uni, décembre 2013

Rapport de la 7^e réunion du Groupe de surveillance des activités de CESP Londres, Royaume-Uni, 3 au 5 décembre 2013

Présents :

Membres : Sari Airas; Esther Koopmanschap; Christine Prietto; Kelera Macedru (en remplacement de Nunia Thomas), Malta Qwathekana (Présidente); Chris Rostron; Suh Seung-Oh; Stanley Tshitwamulomoni;

Personnel du Secrétariat : Christopher Briggs, Secrétaire général; Nick Davidson, Secrétaire général adjoint (présent le 5 décembre); Sandra Hails, Responsable du Programme de CESP

Excuses : James Clark

Remarques de bienvenue et d'introduction

1. Malta Qwathekana, Présidente du Groupe de surveillance des activités de CESP, souhaite la bienvenue aux membres du Groupe et remercie plusieurs membres pour leurs travaux de préparation des documents pour la présente session. La Présidente ajoute que la CESP est encore considérée comme un domaine de travail mineur et qu'elle est souvent la première à faire les frais des coupes budgétaires alors qu'il s'agit d'un élément essentiel de la conservation des zones humides. La Présidente souhaite la bienvenue au Secrétaire général, ajoutant que sa présence dénote l'importance de ce domaine de travail pour la Convention.
2. Le Secrétaire général, Christopher Briggs, répond qu'il se félicite de la possibilité de travailler dans ce domaine, notant qu'il a pris les communications du Secrétariat sous son aile afin d'aider à construire l'image positive de la Convention. Pour ce faire, il faut mieux informer le public et il estime qu'il est nécessaire de mettre tout particulièrement l'accent sur la jeunesse. Il remercie le Wildfowl & Wetlands Trust qui accueille cette réunion au London Wetland Centre.

Introduction des membres du Groupe

3. La Présidente invite les membres du Groupe à se présenter brièvement, en mentionnant leur domaine d'intérêt particulier et leur rôle spécifique au sein du Groupe.

Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour est adopté avec un petit amendement consistant à inverser l'ordre des points 4 et 5.

Examen du document d'orientation

5. Christine Prietto présente le document d'orientation préparé par le Groupe de surveillance des activités de CESP à sa 6^e réunion, en avril 2013. Ce document décrit la procédure et le calendrier de rédaction du nouveau Programme de CESP 2016 – 2021 qui sera soumis à la COP12. Christine Prietto rappelle au Groupe qu'il convient de ne pas perdre de vue les priorités suivantes, arrêtées pour le nouveau programme, et d'y revenir tout au long de la réunion :

- La présentation doit être plus simple.
- Les termes Communication, Éducation, Sensibilisation et Participation doivent à nouveau être expliqués et approfondis.
- La participation en tant qu'outil de CESP doit occuper une plus grande place que dans le Programme de CESP 2009 – 2015, actuellement en vigueur. Ce domaine de programme doit refléter les points majeurs des Résolutions clés VII.8 et VIII.36 portant sur la participation

(ces résolutions datent d'avant l'intégration de la participation dans le Programme de CESP).

- Le rôle et les tâches des Correspondants CESP doivent être clairement énoncés.
- Il convient d'accorder une plus grande importance à l'amélioration de la communication entre les Correspondants CESP.
- Il serait bon d'examiner des méthodes/outils (plateforme de communication partagée, meilleures orientations, appui entre collègues, etc.) qui aideraient les Correspondants CESP à jouer un rôle actif.
- Le rôle de chaque acteur Ramsar, y compris le Secrétariat, dans la mise en œuvre de la CESP, doit être plus clair.
- Le rôle des Centres régionaux Ramsar (CRR) du point de vue de l'organisation d'initiatives de développement des capacités doit être reconnu et soutenu.

6. Au cours de la discussion, le Groupe a, par ailleurs, estimé qu'il importe que les acteurs clés (tels que les CN CESP, les CRR, les Organisations internationales partenaires et autres ONG, etc.), comprennent leur propre rôle dans le nouveau programme afin d'encourager sa mise en œuvre. Le programme actuel (appendice 3 de la Résolution X.8) visait ce but mais le Groupe estime que ni le contenu, ni la présentation ne sont utiles à cet égard. Il convient d'envisager la possibilité de revenir à l'identification des acteurs clés pour chaque DRC, comme c'était le cas dans la Résolution VIII.31.
7. Le Groupe convient qu'il faut établir un lien clair entre le Plan stratégique de la Convention et le Programme de CESP car le premier est très important pour la mise en œuvre de la planification par de nombreux gouvernements. De même, les éléments clés du nouveau programme doivent être bien articulés dans le prochain Plan stratégique. Le représentant des CRR estime que faire référence aux CRR dans le Plan stratégique peut beaucoup aider aux appels de fonds pour leurs activités.

Aperçu des programmes de CESP passés et présents

8. Le Groupe examine brièvement un document décrivant l'évolution du Programme de CESP au sein de la Convention, notant la toute première mention de l'éducation et de la formation, de la sensibilisation du public et de la participation dès 1990, le premier Programme de CESP adopté en 1999 (Résolution VII.9), le Programme de CESP adopté en 2002 et révisé (Résolution VIII.31) et enfin la résolution actuelle sur la CESP adoptée en 2008 (Résolution X.8). Les lignes directrices sur le renforcement de la participation des populations locales et autochtones à la gestion des zones humides ont été adoptées en 1999 (Résolution VII.8) et la résolution sur la gestion participative en 2002 (VIII.36).
9. Le Groupe examine brièvement la Résolution X.8 et convient que si elle est, certes, plus simple que la précédente, elle pourrait et devrait être encore simplifiée. Il décide que :
 - la vision semble encore pertinente et devrait être maintenue;
 - la vue d'ensemble résumée des objectifs, stratégies et domaines de résultats clés dans l'encadré 1 est très utile pour les usagers et devrait être maintenue;
 - le secteur privé est absent des organismes clés ayant la responsabilité de la mise en œuvre;
 - le but premier de simplification du Programme doit être de le rendre plus facile à appliquer;
 - un examen approfondi des appendices est essentiel pour garantir leur pertinence, leur utilité et leur exactitude;
 - les principes directeurs inscrits actuellement dans le Programme de CESP devraient être éliminés car ils ne semblent pas particulièrement utiles.

Examen et définition des termes Communication, Éducation, Sensibilisation et Participation, et de termes additionnels

10. Une brève séance de remue-méninges sur les termes clés du programme actuel montre qu'il y a une compréhension commune du sens mais aussi quelques différences de points de vue. Dans la poursuite de la discussion, le Groupe convient que les définitions actuelles, utilisées dans les appendices, pourraient être révisées afin de refléter toute l'étendue du programme. La formation et le

renforcement des capacités, des termes courants dans le lexique Ramsar et dans les objectifs fondamentaux de la Convention ne sont pas clairement pris en compte dans les termes clés actuels et il vaudrait peut-être mieux les regrouper dans une catégorie plus large de « développement des capacités ». En outre, il est convenu que le terme « acteur » (voir point 13 ci-dessous) doit être plus clairement défini dans le nouveau programme.

Exposés sur les Centres régionaux Ramsar et les Centres pour les zones humides en tant que cohortes d'importance critique dans la réalisation du programme

11. Des exposés sur les CRR (Suh Seung-Oh); les centres pour les zones humides et plus précisément les centres du réseau Wetland Link International (Chris Rostron) informent les membres du Groupe sur le rôle que jouent actuellement les Centres pour les zones humides et les CRR dans la mise en œuvre du programme ainsi que sur leurs besoins et leurs difficultés et leurs orientations futures. Stanley Tshitwamulomoni attire l'attention sur les plans en cours en Afrique du Sud pour mettre au point une Initiative régionale Ramsar pour les pays d'Afrique australe afin d'améliorer la mise en réseau. Une première session est prévue du 17 au 18 février.

Étude sur la mise en œuvre du programme actuel révélée dans l'analyse des Rapports nationaux à la COP11

12. Sandra Hails, s'appuyant sur les informations issues des Rapports nationaux, décrit l'application de la CESP au niveau national, la diversité des activités placées sous la coupe de la CESP, les difficultés et les lacunes. Sandra Hails met l'accent sur les difficultés d'application du programme que rencontrent les Correspondants CESP et met en évidence certains problèmes communs, notamment des problèmes liés au fait que certains Correspondants doivent remplir plusieurs rôles dans le contexte de Ramsar, et des difficultés découlant de l'absence de soutien et de reconnaissance dans certains pays. Malgré la grande diversité des mesures d'application au niveau national, certaines lacunes très claires doivent être comblées dans le nouveau programme.

Principes de participation et avenir des résolutions sur la participation

13. Le Groupe discute du document présenté par les membres du Groupe, Christine Prietto et Esther Koopmanschap, qui ont revu les Résolutions VII.8 et VIII.36 et tiré un certain nombre de projets de principes potentiels en les révisant pour élargir le champ d'action des principes des communautés locales et autochtones à tous les acteurs pertinents. Le Groupe identifie huit principes qui seront inclus, après révision, dans le projet final, à savoir :
 - encourager une participation active des acteurs à la sélection et à la gestion des Sites Ramsar et autres zones humides;
 - lors de l'examen de la participation des acteurs, il est recommandé de tenir soigneusement compte du niveau approprié de participation. Voir *Degrés de participation*, Appendice 4, Résolution X.8;
 - créer, s'il y a lieu, le système juridique, politique et institutionnel facilitant la participation des acteurs à la prise de décisions aux niveaux national et local en matière d'utilisation rationnelle des zones humides;
 - utilisation rationnelle des zones humides est synonyme d'avantages mutuels pour les zones humides et pour le bien-être humain; cela ne saurait s'obtenir sans participation des acteurs;
 - les connaissances et l'expérience traditionnelles des systèmes de zones humides devraient contribuer à la gestion des zones humides et compléter les connaissances scientifiques;
 - la participation de communautés autochtones et locales ayant un intérêt culturel, spirituel, historique et économique pour une zone humide particulière fait partie intégrante du développement de systèmes de gestion durable;
 - la participation soutient la sensibilisation, les connaissances et les compétences en matière de gestion dans le temps;
 - garantir la participation des acteurs renforce l'engagement et l'appropriation.

14. Suite à la discussion relatée au paragraphe 13, le Groupe décide qu'il faut aussi inclure des principes de communication, éducation et sensibilisation. Esther Koopmanschap, membre du Groupe, accepte de fournir cela dans le prochain projet. Le Groupe décide que l'emplacement des principes dans le document nécessite une discussion plus approfondie.
15. Après discussion, les membres du Groupe conviennent que leur tâche principale consiste à faire en sorte qu'un nouveau programme soit prêt pour être examiné à la COP12 afin d'assurer la continuité du Programme de CESP. Compte tenu du peu de temps imparti, il est convenu que l'avenir des Résolutions VII.8 et VIII.36 sera à nouveau examiné lorsque le Groupe aura mené à bien cette tâche clé et, s'il reste assez de temps, le Groupe fera une recommandation à la COP12 sur un processus approprié de révision et décidera de l'avenir des orientations actuellement disponibles sur la participation ainsi que de la nécessité de rédiger des orientations nouvelles ou de substitution sur la participation dans un contexte plus large.

Un nouveau nom pour le Programme de CESP

16. La réunion du Groupe, en avril 2013, a estimé que le nom du programme « CESP » n'est pas bien compris en dehors de la Communauté Ramsar, bien qu'il soit aujourd'hui largement utilisé par cette communauté : l'acronyme pour les non-initiés n'a aucun sens. Certains membres du Groupe notent qu'à cette étape, il pourrait être contreproductif de supprimer totalement le nom. Une autre solution serait que le programme reçoive un nom plus chargé de sens et pouvant être facilement compris par n'importe qui tandis que les mots clés constituant l'acronyme CESP pourraient être retenus comme sous-titre. Le Groupe examine la liste de noms qui se trouve dans le document d'orientation, en ajoute d'autres puis commence un processus d'élimination de ceux qui semblent les moins acceptables. La liste finale comprend sept suggestions qui apparaîtront dans le projet de document qui servira au processus de consultation.

Les zones humides et les populations	Réseaux et zones humides
Communiquer les zones humides	Œuvrer pour les zones humides
De la sensibilisation à l'action	Œuvrer pour les zones humides et les populations
Partenaires pour les zones humides	

Examen des stratégies et domaines de résultats clés contenus dans la Résolution X.8 et élaboration du nouveau programme

17. Le Groupe utilise différentes techniques de groupe pour examiner les objectifs, stratégies et domaines de résultats clés (DRC) actuels se trouvant dans la Résolution X.8 afin de produire un programme globalement plus simple avec des DRC et des buts plus simples, considérés comme réalisables. Le Groupe décide de retenir huit stratégies (et non plus neuf), 28 DRC (et non plus 38) et estime qu'il semble inutile d'organiser ces stratégies dans le contexte de buts particuliers.
18. Le Groupe décide que le nouveau Programme doit être rapidement revu par le Groupe afin de pouvoir être envoyé pour examen aux Correspondants CESP et à d'autres personnes sélectionnées. Le plan de consultation suivant est arrêté :
 - Un texte d'introduction et un bref ensemble de questions pour accompagner le projet de programme, obtenir des réactions et élaborer le projet suivant. Christine Prietto, membre du Groupe, rédigera ce texte bref dans les jours à venir.
 - Le projet comprendra le texte du programme mais aucun des appendices.
 - Des Correspondants nationaux CESP seront identifiés, en commençant par ceux qui étaient présents à la réunion de la CESP à l'occasion de la COP11 et en ajoutant ceux qui sont connus pour être les plus actifs.
 - Le projet sera traduit en français et en espagnol afin d'obtenir la participation de toutes les régions.
 - Le projet final devrait être prêt pour traduction d'ici la mi-janvier au plus tard et envoyé pour commentaires avant le 1^{er} février 2014, le délai de réponse étant fixé à la fin de février.

19. Il est convenu qu'un rapport intérimaire sera préparé pour la 47^e Réunion du Comité permanent afin d'indiquer les progrès et de souligner les étapes suivantes qui mèneront à l'examen du projet final à la 48^e Réunion du Comité permanent. Le Secrétariat le préparera pour correction et signature de la Présidente.

Examen des appendices du programme actuel et d'appendices supplémentaires

20. **Appendice 1. Comprendre les termes « communication, éducation, sensibilisation, participation, renforcement des capacités et formation ».** Il est convenu qu'Esther Koopmanschap examinera le texte de l'appendice 1 de la Résolution X.8, fera une vérification croisée avec les termes utilisés par ses collègues (tels que ceux de la CDB) et proposera d'éventuels changements. En particulier, il est décidé qu'il serait bon d'utiliser le terme général « développement des capacités » pour englober le renforcement des capacités et la formation. Inclus dans l'appendice 1 de la Résolution X.8, l'encadré 2 montre les sept degrés de participation. Cet encadré est jugé nécessaire mais Esther examinera la liste en tenant tout particulièrement compte du contenu et de l'ordre, dans le but d'encourager une mise en œuvre positive et efficace. En outre, il est décidé que le terme « acteur » doit être clairement compris et défini dans cet appendice et dans le texte du programme.
21. **Appendice 2. Rôles et responsabilités des correspondants nationaux pour la CESP.** Il est décidé que cet appendice est conservé mais que le Groupe révisera les rôles dans un proche avenir et envisagera tout changement nécessaire.
22. **Appendice 3. Suivi des principaux acteurs clés et de la mise en œuvre du Programme de CESP.** Ce suivi devait servir à encourager l'application par différents acteurs mais ne s'est révélé ni utile ni facile à utiliser. Les membres du Groupe notent cependant qu'il est important que différents groupes de personnes chargées de l'application se reconnaissent dans le programme (voir paragraphe 6). Le Groupe conclut que cet appendice doit être supprimé et que les acteurs clés seront identifiés dans les DRC. Cette approche sera mise à l'essai dans le projet et une décision finale sera prise quant à son utilité.
23. **Appendice 4. Groupes cibles et acteurs possibles du Programme de CESP.** Cet appendice est jugé très long et il est décidé de le remanier profondément. Il est convenu qu'un effort doit être fait pour rationaliser la diversité actuelle des groupes et que les groupes cibles doivent être regroupés en quatre niveaux : mondial, régional, national et site. Christine Prietto y travaillera et fera rapport au Groupe.